



COUPE DU MONDE
RUGBY
FRANCE 2023

DU 8 SEPTEMBRE
AU 28 OCTOBRE

www.francetvpub.fr



france•tv publicit 
outre-mer

1

LES ÉQUIPES

Poule A

Nouvelle Zélande	
France	
Italie	
Uruguay	
Namibie	

Poule B

Afrique du Sud	
Irlande	
Écosse	
Tonga	
Roumanie	

Poule C

Pays de Galles	
Australie	
Fidji	
Géorgie	
Portugal	

Poule D

Angleterre	
Japon	
Argentine	
Samoa	
Chili	

CALENDRIER DE DIFFUSION EN DIRECT DES MATCHS

GUADELOUPE 30 matchs			MARTINIQUE 20 matchs		GUYANE 30 matchs		RÉUNION 20 matchs		MAYOTTE 30 matchs		NOUVELLE CALÉDONIE 30 matchs		POLYNÉSIE 20 matchs	
Jours	Horaires		Jours	Horaires	Jours	Horaires	Jours	Horaires	Jours	Horaires	Jours	Horaires	Jours	Horaires
France / Nouvelle Zélande	08/09	15h00	08/09	15h00	08/09	16h00	08/09	23h00	08/09	22h00	09/09	6h00	08/09	9h00
Angleterre / Argentine	09/09	15h00			09/09	16h00			09/09	22h00	10/09	6h00		
Japon / Chili	10/09	7h00	10/09	7h00	10/09	8h00	10/09		10/09	14h00		22h00	10/09	1h00
Afrique du Sud / Écosse		11h45		11h45		12h45		19h45		18h45	11/09	2h45		5h45
Pays de Galles / Fidji		15h00		15h00		16h00		23h00		22h00		6h00		9h00
France / Uruguay	14/09	15h00			14/09	16h00			14/09	22h00	15/09	6h00		
Nouvelle Zélande / Namibie	15/09	15h00	15/09	15h00	15/09	16h00	15/09	23h00	15/09	22h00	16/09	6h00	15/09	9h00
Irlande / Tonga	16/09	15h00			16/09	16h00			16/09	22h00	17/09	6h00		
Afrique du Sud / Roumanie	17/09	9h00	17/09	9h00	17/09	10h00	17/09		17/09	16h00	18/09	0h00	17/09	3h00
Australie / Fidji		11h45		11h45		12h45		19h45		18h45		2h45		5h45
Angleterre / Japon		15h00		15h00		16h00		23h00		22h00		6h00		9h00
France / Namibie	21/09	15h00	21/09	15h00	21/09	16h00	21/09	23h00	21/09	22h00	22/09	6h00	21/09	9h00
Afrique du Sud / Irlande	23/09	15h00			23/09	16h00			23/09	22h00	24/09	6h00		
Écosse / Tonga	24/09	11h45	24/09	11h45	24/09	12h45	24/09	19h45	24/09	18h45	25/09	2h45	24/09	5h45
Pays de Galles / Australie		15h00		15h00		16h00		23h00		22h00		6h00		9h00
Nouvelle Zélande / Italie	29/09	15h00			29/09	16h00			29/09	22h00	30/09	6h00		
Australie / Portugal	01/10	11h45	01/10	11h45	01/10	12h45	01/10	19h45	01/10	18h45	02/10	2h45	01/10	5h45
Afrique du Sud / Tonga		15h00		15h00		16h00		23h00		22h00		6h00		9h00
Nouvelle Zélande / Uruguay	05/10	15h00			05/10	16h00			05/10	22h00	06/10	6h00		
France / Italie	06/10	15h00	06/10	15h00	06/10	16h00	06/10	23h00	06/10	22h00	07/10	6h00	06/10	9h00
Pays de Galles / Géorgie	07/10	9h00	07/10	9h00	07/10	10h00	07/10	17h00	07/10	6h00	08/10	0h00	07/10	3h00
Angleterre / Samoa		11h45		11h45		12h45		19h45		18h45		2h45		5h45
Irlande / Écosse		15h00				16h00				22h00		6h00		
3 quarts de finale 14 & 15 oct / 11h & 15h			2 quarts de finale 14 au 15 oct / 11h au 15h		3 quarts de finale 14 & 15 oct / 12h & 16h		2 quarts de finale 14 au 15 oct / 19h au 23h		3 quarts de finale 14 & 15 oct / 18h & 22h		3 quarts de finale 15 & 16 oct / 2h & 6h		2 quarts de finale 14 au 15 oct / 5h au 9h	
2 demi finales 20 & 21 oct / 15h			1 demi finale 20 ou 21 oct / 15h		2 demi finales 20 & 21 oct / 15h		1 demi finale 20 ou 21 oct / 23h		2 demi finales 20 & 21 oct / 22h		2 demi finales 21 & 22 oct / 6h		1 demi finale 20 ou 21 oct / 9h	
La Petite finale 27 oct / 15h			La Petite finale 27 oct / 15h		La Petite finale 27 oct / 15h		La Petite finale 27 oct / 23h		La Petite finale 27 oct / 22h		La Petite finale 28 oct / 6h		La Petite finale 27 oct / 9h	
La Finale 28 oct / 15h					La Finale 28 oct / 15h				La Finale 28 oct / 22h		La Finale 29 oct / 6h			



OFFRES COMMERCIALES

		Publicité classique <i>pas de publicité classique commerciale entre 20h et 6h</i>		Parrainage <i>4 billboards par match (en encadrement de chaque mi tps)</i>
Guadeloupe la 1 ^{ère}	30 matchs	Pack 30 spots <i>1 par match (hors mi tps)</i>	Pack 60 spots <i>2 par match (1 mi tps, 1 hors mi tps)</i>	120 billboards <i>+ 100 bandes annonces minimum</i>
Martinique la 1 ^{ère}	20 matchs	Pack 20 spots <i>1 par match (hors mi tps)</i>	Pack 40 spots <i>2 par match (1 mi tps, 1 hors mi tps)</i>	80 billboards <i>+ 50 bandes annonces minimum</i>
Guyane la 1 ^{ère}	30 matchs	Pack 30 spots <i>1 par match (hors mi tps)</i>	Pack 60 spots <i>2 par match (1 mi tps, 1 hors mi tps)</i>	120 billboards <i>+ 100 bandes annonces minimum</i>
Réunion la 1 ^{ère}	18 matchs	Pack 9 spots <i>1 par match ouvert à la publicité (hors mi tps)</i>		72 billboards <i>+ 50 bandes annonces minimum</i>
Mayotte la 1 ^{ère}	30 matchs	Pack 9 spots <i>1 par match ouvert à la publicité (hors mi tps)</i>	Pack 18 spots <i>répartis sur l'ensemble des 9 matchs ouverts à la publicité</i>	120 billboards <i>+ 100 bandes annonces minimum</i>
Nouvelle Calédonie la 1 ^{ère}	30 matchs	Pack 21 spots <i>1 par match ouvert à la publicité (hors mi tps)</i>	Pack 42 spots <i>2 par match ouvert à la publicité (1 mi tps, 1 hors mi tps)</i>	120 billboards <i>+ 100 bandes annonces minimum</i>
Polynésie la 1 ^{ère}	20 matchs	Pack 20 spots <i>répartis sur l'ensemble des matchs ouverts à la publicité</i>	Pack 40 spots <i>répartis sur l'ensemble des matchs ouverts à la publicité</i>	80 billboards <i>+ 50 bandes annonces minimum</i>



ANNEXES

- Modalités de commercialisation
- Conditions particulières de vente
- Conditions particulières de vente : parrainage

MODALITÉS DE COMMERCIALISATION

Partenaires majeurs



Sponsors officiels



Fournisseurs officiels



Supporters officiels



PRIORITÉS D'ACHAT

Les partenaires majeurs et sponsors officiels de la Coupe du Monde de Rugby 2023 bénéficient d'une priorité d'achat de 3 semaines, soit **jusqu'au 7 juillet 2023 à 18h**.

Par la suite, les fournisseurs officiels et supporters officiels de la Coupe du Monde de Rugby 2023 bénéficient d'une priorité d'achat d'une semaine, soit **jusqu'au 14 juillet 2023 à 18h**.

À partir du 15 juillet 2023 : ouverture aux autres annonceurs, sous réserve de disponibilités & hors secteurs bloqués.

Secteurs bloqués par les Partenaires Majeurs : Banque, Cartes de Paiement, Automobile, Services informatiques, Compagnie Aérienne.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES

Toute annulation par l'Acheteur d'un Ordre Coupe du Monde de Rugby 2023™ en espace classique doit être adressée par écrit au plus tard 15 (quinze) jours calendaires :

- avant la date de diffusion stipulée dans l'Ordre pour un achat au spot,
 - avant la première date de diffusion pour un achat « Pack »,
- dans le cadre d'un pack l'annulation porte uniquement sur l'entièreté de l'opération et non sur une partie de l'achat.

À défaut, le ou les messages annulés seront facturés intégralement à l'Annonceur, la Régie se réservant la faculté de disposer des espaces concernés.

À moins de 15 (quinze) jours calendaires de la diffusion (période "hors délai"), les éléments constitutifs des Ordres peuvent être modifiés sous réserve d'une reprogrammation immédiate des Ordres dans des écrans de l'opération Coupe du Monde, en fonction des disponibilités, et pour un budget égal au budget affecté par les Ordres ainsi modifiés.

Délais de livraison :

Conformément à nos Conditions Générales de Vente, le support de diffusion doit être livré à la Régie 6 (six) jours avant diffusion. Passé ce délai, le prix de la diffusion est intégralement dû par l'Annonceur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES : PARRAINAGE

Annulation

Toute annulation d'une Opération de parrainage par l'Annonceur doit être adressée par écrit à la Régie.

En cas d'annulation par l'Annonceur d'une réservation ferme, plus de 4 (quatre) semaines avant la date de démarrage de l'Opération de parrainage, c'est-à-dire de la diffusion de la première émission concernée ou de l'enregistrement de celle-ci, l'Annonceur doit s'acquitter auprès de la Régie d'un dédit d'un montant égal à 25% (vingt-cinq pour cent) de la totalité du budget net hors taxes de l'Opération annulée.

En cas d'annulation par l'Annonceur d'une réservation ferme dans un délai inférieur ou égal à 4 (quatre) semaines avant la date de démarrage de l'Opération de parrainage, c'est-à-dire de la diffusion de la première émission concernée ou de l'enregistrement de celle-ci, l'Annonceur doit s'acquitter auprès de la Régie d'un dédit selon les modalités suivantes :

- 100% (cent pour cent) du montant net hors taxes dû par l'Annonceur au titre des diffusions et/ou des enregistrements de l'Opération de parrainage prévus dans les 30 (trente) jours suivant la date à laquelle l'Opération devait prendre effet (diffusion de la première émission).
- et 25% (vingt-cinq pour cent) du montant net hors taxes dû pour le reste de l'Opération.

Résiliation

La résiliation à l'initiative de l'Annonceur d'un contrat en cours d'exécution, doit être notifiée à la Régie par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation ne pourra prendre effet qu'à l'issue d'un préavis de 15 (quinze) jours à compter du jour de la réception du recommandé, étant précisé que ce délai pourra contractuellement être supérieur selon la durée de l'Opération et/ou le type d'émission parrainée.

Dans cette hypothèse, le montant du dédit dû par l'Annonceur est le suivant :

- en cas d'Opération d'une durée inférieure ou égale à un mois, le dédit sera égal à 100% (cent pour cent) de la totalité du budget net hors taxes de l'Opération.
- en cas d'Opération d'une durée supérieure à un mois, le dédit sera au moins égal à 100% (cent pour cent) du montant net hors taxes dû par l'Annonceur au titre des diffusions et/ou des enregistrements de l'Opération de parrainage prévus dans les 30 (trente) jours qui suivent la date d'effet de la résiliation de l'Annonceur, sans que cette somme puisse être inférieure à 25 % (vingt-cinq pour cent) du budget net hors taxes dû par l'Annonceur, à la date de résiliation, pour le reste de l'Opération.



1887 NEW ZEALAND 2011 NEW ZEALAND
1891 AUSTRALIA 2015 NEW ZEALAND
1892 SOUTH AFRICA 2019 AUSTRALIA
1896 AUSTRALIA
1898 ENGLAND
1907 SOUTH AFRICA